



Le pont, de l'ouvrage d'art à l'objet juridique

Appel à communication

Colloque 8 et 9 octobre 2020

Faculté de droit et de science politique de l'Université Côte d'Azur
Avenue Doyen Louis Trotabas 06 000 Nice

Le pont, de l'ouvrage d'art à l'objet juridique

Depuis les périodes les plus anciennes, le pont est un élément important du développement des sociétés tant sur le plan économique, politique, qu'architectural. Pour autant, cette infrastructure essentielle à bien des égards, apparaît négligée à l'heure actuelle. Sur le seul territoire français, environ 30 % des ouvrages nécessitent des réparations, voire dans les cas extrêmes une reconstruction (cas du viaduc savoyard de Charmaix dont la mise en circulation est prévue pour la fin 2020). Deux ans après l'effondrement du pont Morandi, à Gênes, et au sortir d'une année de terribles difficultés économiques, urbanistiques liées à la rupture des transports, mais aussi juridiques quant à l'évaluation des responsabilités, il s'agira d'interroger la recherche au sujet des enjeux induits par l'objet pont, en termes juridiques, artistiques, techniques et sociétaux, dans un contexte où l'état des équipements publics suscite beaucoup d'inquiétudes.

Le colloque projeté les 8 et 9 octobre 2020 à l'Université Côte d'Azur permettra, dans une démarche transversale, enrichie d'une perspective historique et juridique, mais aussi technique, de mobiliser des personnalités au profil varié. Il associera ainsi des universitaires relevant de différentes disciplines (juristes, économistes, historiens, historiens du droit, historiens de l'art, politistes, sociologues, archéologues et géographes), aux représentants de la société civile concernés par la thématique et confrontés aux aspects pratiques (juristes, ingénieurs, architectes, élus locaux, conservateurs du patrimoine, gestionnaires d'infrastructure). Il s'agit ainsi de confronter les savoirs des meilleurs spécialistes du sujet, dans une approche pluri- et transdisciplinaire, sur un sujet qui fait l'objet, depuis le drame italien, d'intenses préoccupations et inquiétudes, à l'échelon local et national.

Cette diversité des approches permettra d'éclairer les questionnements posés par le pont, souvent appréhendé en qualité d'ouvrage d'art, mais dont les aspects juridiques et institutionnels sont en revanche délaissés par l'historiographie.

Enjeux scientifiques

Les problématiques liées au pont constituent une porte d'entrée stimulante pour analyser les dimensions multiples de cet élément architectural, aux destins historiques divers et aux enjeux politiques et sociétaux fondamentaux.

Plusieurs questions sont soulevées par l'objet « pont » :

Le pont est certes un ouvrage d'art. Sa dimension patrimoniale met en œuvre des questionnements liés au savoir-faire technique (viaduc de Millau, pont de Hong Kong-Zhuhai-Macao), aux prouesses technologiques, à l'entretien des ouvrages présents sur le territoire et aux enjeux financiers inhérents (tant en termes de coûts que d'apports lorsque l'ouvrage est un atout touristique à l'instar du pont du Gard), mais également artistiques et architecturaux qu'ont bien saisis les écrivains, les poètes et les peintres touchés par l'émotion particulière qu'il peut susciter. Également, de nombreux ponts sont classés au titre des Monuments Historiques, dont on rappelle que ces derniers mettent en lumière la valeur particulière d'un ouvrage qui doit être protégé du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique et scientifique. Cette valorisation par la Nation de la qualité patrimoniale de ces ponts souligne leur importance.

D'un point de vue politique. Le pont n'est pas dépourvu de dimension politique. Il constitue parfois un emblème, une vitrine d'un savoir-faire national, destiné tant à la

valorisation économique d'un territoire qu'à la démonstration de la puissance des États (pont russe de la Crimée). Il peut être un enjeu politique crucial lorsqu'il sert de frontière (pont reliant la France à l'Allemagne entre Strasbourg et Kehl). Il peut également représenter un symbole historique par les batailles stratégiques qui s'y sont déroulées (pont de Lodi, mai 1796 ; pont d'Arcole, novembre 1796 ; défense de la Loire par les « cadets de Saumur » en 1940 qui ont donné leur nom à l'infrastructure qu'ils ont défendue, pont du Garrit en Dordogne, juin 1944). Il est donc aussi un enjeu militaire, concentrant tant les avancées technologiques (pont Bailey) que les positions dogmatiques. Cette dimension spécifique a notamment bien été comprise par les cinéastes qui l'ont placée au centre de leurs œuvres, notamment par Bernhard Wicki, dans *Die Brücke* (1959) qui, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, raconte l'endoctrinement idéologique de la jeunesse, à l'occasion de la mise en défense du pont d'une petite ville allemande face à la progression américaine.

Le pont incarne aussi un certain nombre de contraintes économiques et juridiques. Le pont n'est pas qu'une structure isolée, il s'insère dans un territoire et doit à ce titre s'adapter aux géographies locales. Il s'inscrit dans un ensemble plus vaste déterminé par une économie et un réseau de transport qui nécessite parfois des infrastructures spécifiques. Depuis l'époque romaine, le pont est un élément crucial de la fiscalité, aux enjeux financiers importants, que l'on retrouve encore aujourd'hui. Plus largement, le pont permet le développement d'un territoire, qu'il contribue à ouvrir ou à fermer, par les échanges économiques qu'il autorise ou non. Si la fiscalité et l'économie en général sont des matières concernées par cette infrastructure, le droit public l'est tout autant, du fait des marchés publics qui doivent être contractés pour la construction et l'entretien des ouvrages, du fait des contraintes de sécurité imposées aux bâtiments (inspection des ponts, arrêtés préfectoraux et municipaux, autorisations de roulage etc.). Enfin, des questions de responsabilité civile et de responsabilité pénale des entreprises peuvent être soulevées à l'occasion des travaux réalisés sur ces ouvrages, dans des conditions parfois délicates.

Le pont est aussi un lieu et un axe de sociabilité.

Le pont n'est pas qu'un simple axe de passage, il peut également être un lieu de vie qui cristallise l'activité urbaine - les ponts accueillant historiquement tant des habitations que des commerces, étaient des points névralgiques des cités -, et peut ainsi incarner « l'âme » même d'une ville (pont des arts) ou de ses habitants (pont des suicidés). La sociologie sera également convoquée dans cette réflexion : le pont sert aussi à repenser le lien social, comme le montre l'analyse de Georg Simmel, pour qui la vie sociale est un mouvement par lequel ne cessent de se remodeler les relations entre individus, à l'image du pont qui relie et de la porte qui sépare (*Brücke und Tür – Pont et porte*, 1909). Qui le pont permet-il de faire entrer dans son cercle ? La question est celle de la maîtrise des relations, donc aussi celle de la maîtrise des frontières qui séparent les uns et les autres, comme les ponts peuvent constituer la frontière entre les Nations.

Enfin, le pont questionne l'environnement et son droit. Peut-on ignorer la nature du terrain sur lequel on construit ? Les normes de sécurité sont-elles assez strictes ? Il faut aussi songer à l'aménagement des accès aux ponts, avec toutes les éventuelles mesures juridiques qu'elles supposent – aménagement du territoire, expropriations, avec la séquence ERC – Éviter, Réduire, Compenser -, qui contribue à répondre aux engagements communautaires et internationaux de la France en matière de préservation des milieux naturels.

Ce colloque mettra donc en lumière les enjeux historiques et contemporains d'un

ouvrage qui, à la fois artistique, technique et juridique, engage une multiplicité d'acteurs et ouvre des perspectives dans de nombreux domaines.

Programme prévisionnel

Organisé autour de trois axes :

- I. Le pont, ouvrage d'art
→ Aspects techniques, historiques, patrimoine, monuments historiques.
- II. Le pont, objet juridique et politique
→ Enjeux juridiques, politiques, militaires, économiques, environnementaux.
- III. Le pont, lieu de sociabilité
→ Enjeux sociétaux.

Composition des comités scientifique et d'organisation

Karine Deharbe, Maître de conférences HDR d'Histoire du droit (ERMES)
Bertrand Gasiglia, Maître de conférences associé en droit public (CERDACFF)
Mathias Latina, Professeur en droit privé (CERDP)
Stéphanie Maccagnan, Professeur d'Histoire du droit (ERMES)
Marc Ortolani, Professeur d'Histoire du droit (ERMES)
Amale Ziad, Secrétaire du laboratoire ERMES

Proposition de communication à retourner avant le 1^{er} mai 2020 à : Laboratoire ERMES (EA1198)

Nom :
Prénom :
Qualité : Laboratoire de rattachement :
.....
Adresse professionnelle :
.....
Tel : e-mail :@.....
Adresse personnelle :
.....
Tel : e-mail :@.....
Titre de la communication :
.....
.....
Joindre en annexe le détail des sources et une présentation de la problématique.

tel : 0489152639 e-mail : Amale.Ziad@univ-cotedazur.fr